

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
D'ARANCOU

Séance du 13 Novembre 2017

L'an deux mille dix-sept et le treize du mois de Novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Arancou, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alexandre BORDES, Maire.

Etaient présents : Mesdames MAYE Florence, MENDIVE Annie, MORAL Chantal et POUYANNE Valérie
Messieurs BORDES Alexandre, DACHARY Jérôme, PALAU Roland et SANGLAR Robert

Absents excusés : Madame ETCHETO Viviane, Messieurs GARBISU Fabrice et GUILLEMIN Jean-Michel

Annie Mendivé est nommée secrétaire de séance.

Lecture est donnée du Registre des délibérations soumis à l'approbation du Conseil.

PRESBYTERE – Travaux- Location

Madame Tichoux, la locataire actuelle de l'ancien Presbytère, a mis un terme à son bail et quitte la location au 31 décembre prochain.

Des travaux de réfection du toit sont à envisager.

Le devis du toit du Presbytère proposé par Monsieur Barrère s'élève à 14077€, celui du garage à 3918€. A voir pour une remise. Le Conseil est d'accord.

D'autre part, mme Tichoux nous a signalé des problèmes de fonctionnement du chauffage. Le plombier est averti.

Une annonce sera passée à partir de février quand les travaux seront terminés.

TELETHON

Il aura lieu le 9 Décembre. Messieurs Sanglar et Palau rendent compte des réunions. Au programme : Jeux pour enfant, tournoi de pétanque, Baptême en moto...

-14h00 Tournoi de belote

-16h00 Cinéma pour tout public

-18h00 Apéritif, lâcher de lanternes

CLECT

Cette commission procède à l'évaluation du montant des charges et des recettes financières transférées à la Communauté d'agglomération et correspondant aux compétences dévolues à la Communauté d'agglomération. Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur :

- le rapport n°1 établi par la CLECT du 27 octobre 2017 relatif aux montants des attributions de compensation de base et à l'évaluation des transferts de charges permettant de déterminer les attributions de compensation de droit commun ;
- le rapport n°2 établi par la CLECT du 27 octobre 2017 relatif aux ajustements des attributions de compensation prévus aux principes 7 (mécanisme de neutralisation sur les taxes ménages) et 9 (garantie DSC 2016 pour les communes de Soule) du pacte financier et fiscal adopté par délibération du conseil communautaire du 4 février 2017 ;

Le Conseil municipal Désapprouve ces rapports

DECHETS INERTES

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, le service public de traitement des déchets ménagers et assimilés est pris en charge par le syndicat BIL TA GARBI.

Cette compétence n'intègre pas toutefois en l'état le traitement des déchets non assimilés, provenant d'activités économiques, et en particulier les déchets dits inertes des activités du bâtiment et des travaux publics.

Afin de renforcer la protection et la mise en valeur de l'environnement et d'améliorer le cadre de vie du territoire, le syndicat BIL TA GARBI envisage la création d'un centre d'enfouissement réservé à ces déchets.

Le syndicat souhaite se doter en conséquence d'une compétence statutaire explicite en la matière, ce qui suppose en premier lieu que les collectivités membres du syndicat, et notamment la Communauté d'Agglomération Pays Basque, disposent d'une telle compétence, qu'elles pourront ensuite transférer au syndicat.

AVIS FAVORABLE du Conseil Municipal pour la prise de compétence des déchets inertes d'activités du bâtiment et des travaux publics » par la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

EGLISE

Suite aux passages de différents techniciens pour vérifier la voute de l'Eglise, un rapport sera envoyé à Madame l'Architecte des Bâtiments de France

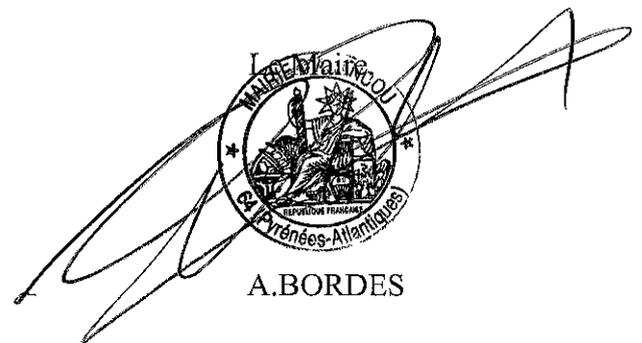
MISE EN PLACE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

La commune doit faire appel à un commissaire enquêteur pour la régularisation des chemins.

QUESTIONS DIVERSES

- Une rencontre avec l'ONF a eu lieu. Dans le cadre de compensation de reboisement GSM finance des plantations derrière le fronton. A priori chênes rouges et acacias.
- Xarnegu Eguna : Réunion 16 Novembre à 19h30 au collège de Bidache
- -Messieurs Lucmaret et Molis sont venus présenter l'Union Commerciale et Artisanale du canton de Bidache.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.



A.BORDES